

de gratifications ou de subventions, pendant deux ans ou plus, à condition qu'ils aient servi durant la période admissible. Aux anciens combattants formés sur place, l'employeur doit payer un salaire d'après une échelle graduée, en proportion de la capacité de gain de l'apprenti et conformément aux dispositions de la loi. Le ministère des Affaires des anciens combattants contribue au salaire jusqu'à concurrence de 80 p. 100 du montant que l'apprenti recevra de son employeur, une fois terminé son stade de formation subventionnée.

Depuis l'inauguration du programme de formation professionnelle jusqu'à mars 1948, 78,786 anciens combattants ont bénéficié d'allocations en vue de leur formation professionnelle:—

<u>Année et mois</u>	<u>Nombre</u>	<u>Année et mois</u>	<u>Nombre</u>
Novembre 1941-mars 1942.....	238	Avril 1945-mars 1946.....	17,929
Avril 1942-mars 1943.....	783	Avril 1946-mars 1947.....	46,374
Avril 1943-mars 1944.....	1,497	Avril 1947-mars 1948.....	6,980
Avril 1944-mars 1945.....	4,985	TOTAL.....	78,786

La subdivision suivante d'anciens combattants, d'après la province où la demande de formation est approuvée, se fonde sur les districts du ministère des Affaires des anciens combattants (les demandes approuvées à l'administration centrale ont pour objet des cours de formation professionnelle en dehors du Canada) et elle est susceptible de légères erreurs lorsque les limites du district du ministère des Affaires des anciens combattants et celles de la province ne coïncident pas.

<u>Province</u>	<u>Nombre</u>	<u>Province</u>	<u>Nombre</u>
Île du Prince-Édouard.....	445	Saskatchewan.....	5,164
Nouvelle-Écosse.....	4,107	Alberta.....	6,509
Nouveau-Brunswick.....	2,840	Colombie-Britannique.....	8,657
Québec.....	11,845	Administration centrale.....	815
Ontario.....	30,566	TOTAUX.....	78,786
Manitoba.....	7,838		

Les 13,215 ex-militaires actuellement bénéficiaires d'allocations se répartissent ainsi au 31 mars 1948:—

<u>Genre de formation</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Écoles et centres de formation.....	8,481	1,218	9,699
Formation sur place.....	2,292	49	2,341
Cours pré-immatriculation avant la formation professionnelle..	100	31	131
Cours par correspondance: personnes employées.....	988	5	993
Cours par correspondance: hôpitaux et institutions.....	48	3	51
TOTAUX.....	11,909	1,306	13,215

En outre des ex-militaires déjà mentionnés, 371 hommes ont reçu leur formation sur place sans bénéficier d'allocations, vu que l'employeur-instructeur leur paye des salaires suffisants à leur subsistance avant même l'expiration de la période de formation.

Certains métiers et occupations groupent naturellement la majorité des apprentis; 250 anciens combattants ou plus ont choisi chacune des occupations ci-après mentionnées. Les totaux donnés ci-dessus diffèrent de ceux du tableau suivant